

DEMANDE POUR LA REALISATION DE FAUCARDAGE
Rubriques IOTA 3.2.1.0 FAUCARDAGE et 3.1.5.0 PERTURBATION FRAYERES

Raison sociale (si nécessaire) : N° SIRET :
Nom (pétitionnaire ou représentant) : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
N° téléphone : fixe mobile
Email :

Localisation du projet

Nom du canal ou du cours d'eau :
Commune : Lieu-dit :
NB : Joindre obligatoirement - la localisation de l'intervention sur carte IGN 1/25 000 maximum
- des photos du site avant intervention.

Motivations de l'intervention

Expliquer les raisons
motivant le faucardage :

Caractérisation du milieu

Nature de la végétation aquatique à traiter : massettes ou phragmites carex autres
Nature des berges : végétation absente basse arbustive arborée
Végétation sur les berges : dense faible absente
Fond du lit : graviers sables / limons vase
Catégories piscicoles : première deuxième

Espèces piscicoles observées :

Autres espèces :

Usage principal de l'écoulement : irrigation fossé routier autre (à préciser)

Présence d'une ASA : non oui laquelle :

Période d'intervention

Période d'intervention : Durée :

Caractérisation des travaux

Linéaire à traiter :

Nécessité d'intervenir préalablement sur la végétation rivulaire : sur quelle longueur :

Modalités d'accès :

Engin utilisé avec godet faucardeur avec dispositif de coupe : sans dispositif de coupe :

Destination des végétaux faucardés : régalage sur place décharge agréée valorisation

Présence d'espèces exotiques envahissantes : oui non

Incidences Natura 2000

(information obligatoire pour l'instruction du dossier)

Pour cette partie, cocher la case appropriée ci-dessous en se référant à la carte des sites Natura 2000 du département. Celle-ci est consultable sur le site internet des services de l'État (<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>) dans la rubrique Politiques publiques/Environnement/Natura 2000 ou sur le site www.inpn.mnhn.fr pour une cartographie plus précise.

- cas 1 - les travaux se situent dans un site Natura 2000, ou sont susceptibles d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 à proximité. Je joins alors obligatoirement à la présente demande le formulaire d'évaluation simplifiée téléchargeable sur le site internet des services de l'État (même rubrique que ci-dessus).

Nom du site concerné :

- cas 2 - les travaux se situent hors site Natura 2000. Je fournis les renseignements suivants :

Nom du site Natura 2000 le plus proche : Distance entre le site et le projet :

et je considère que les travaux prévus ne sont pas susceptibles d'avoir un effet notable (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution ...) sur le site identifié ci-dessus.

Prescriptions particulières obligatoires

Pour éviter les matières en suspension et le colmatage du milieu :

Travailler de l'aval vers l'amont pour opérer en eau claire

Adapter la fréquence de faucardage avec une alternance de phases dites d'eau claire et d'eau sombre : stopper le faucardage le temps que l'eau retrouve une couleur normale si besoin

Augmenter le débit dans le canal lors de l'intervention

Pour réaliser un faucardage durable :

Si l'écoulement n'a pas été faucardé depuis longtemps, ne pas faucarder sur la largeur totale de l'écoulement mais créer un lit préférentiel (préconisations 2/3 faucardé pour 1/3 non faucardé). Sinon, ne faucarder la largeur que sur 1/3 central.

Le curage et toute modification des profils en long et en travers sont proscrits.

Pour éviter la dissémination d'espèces exotiques envahissantes :

Si il y a présence d'espèces exotiques envahissantes sur les berges (renouée du japon), il sera nécessaire de les faucher avant (ne pas les broyer) et de les évacuer.

S'il y a des espèces exotiques envahissantes dans l'eau (Jussie) , il est obligatoire de les exporter en camion bâché vers une décharge autorisée

Précisions jugées utiles à la compréhension du dossier :

Je certifie avoir pris connaissance de l'arrêté du 30 mai 2008 fixant les prescriptions générales applicables aux opérations d'entretien de cours d'eau ou canaux ainsi que de l'arrêté du 30 septembre 2014 fixant les prescriptions générales applicables aux opérations relevant de la rubrique 3.1.5.0 et m'engage à respecter ces prescriptions.

Une fois l'intervention réalisée, j'adresserai un compte-rendu à la DDT (cf. adresse ci-dessous).

Date :	Cachet / Signature	<input type="text"/>
--------	-----------------------	----------------------

Déclaration papier à transmettre en trois exemplaires, accompagnée si nécessaire, du formulaire simplifié Natura 2000 à l'adresse DDT65 / SEREF- B.P. 1349 - 3, rue Lordat - 65013 TARBES Cedex

+ Déclaration au format numérique à transmettre en parallèle à l'adresse ddt-lse@hautes-pyrenees.gouv.fr

Pour tout renseignement sur le présent formulaire : ddt-seref@hautes-pyrenees.gouv.fr